

fédération Germanique avant 1866. Si l'on prend la seconde, ce n'est plus qu'une réciprocité étendue aux produits naturels et industriels.

Nous examinerons brièvement la question à ces deux points de vue.

L'union douanière nous présente deux inconvénients, l'un politique et l'autre économique. Nous n'entendons pas traiter au long dans ce journal le côté politique qui est en dehors du cadre de nos appréciations; nous indiquerons seulement le fait qu'il n'a jamais existé d'union douanière que comme accessoire d'une fédération politique, or nous savons que la grande majorité de nos compatriotes est opposée à l'idée de l'annexion aux Etats-Unis; et nous croyons que, par ces tendances à de plus étroites relations politiques avec la république voisine, l'union douanière proposée leur sera antipathique.

Au point de vue économique, l'union douanière nécessiterait l'unification des tarifs des deux pays quant aux importations provenant d'autres pays. Or comment ferait-on cette unification de tarifs sans froisser les intérêts de l'un ou de l'autre et, question assez importante au point de vue pratique, sans froisser les intérêts de l'Angleterre?

Il est évident que nous ne devons pas nous attendre à voir les Etats-Unis abaisser leur tarif pour se mettre à l'unisson du nôtre. Or nous ne croyons pas que nous ayons intérêt à imposer à nos importations le tarif souvent prohibitif de nos voisins. Et comme nécessairement les marchandises provenant de la Grande-Bretagne devraient être soumises au tarif général, nous pourrions compter sur une vigoureuse opposition de la part de la métropole.

Si le gouvernement impérial nous a permis jusqu'ici de façonner à notre guise notre tarif douanier, c'est parce qu'il s'appliquait à toutes nos importations, mais ce serait se faire illusion que de croire qu'on nous permettrait d'exclure les marchandises anglaises en admettant en franchise les marchandises similaires provenant des Etats-Unis.

Donc, au point de vue politique comme au point de vue économique l'union douanière présente des inconvénients de telle nature que sa réalisation nous paraît à peu près impossible.

La réciprocité telle que définie dans la lettre de M. Edgar, c'est-à-dire s'appliquant à tous les produits naturels ou fabriqués provenant des deux pays, est une chose toute différente. Elle serait acceptable, croyons-nous, quant aux produits naturels, par à peu près toutes les classes de la société. La variété du climat des Etats-Unis, de ses richesses minérales, la demande qu'y rencontreraient nos produits agricoles, forestiers et miniers, constituent d'excellentes conditions pour arriver à une entente de ce genre.

A ne considérer que l'intérêt de nos cultivateurs, nous voyons de grands avantages à ce qu'on leur ouvre en franchise les marchés de New-York et de Boston où les produits de la ferme, grains, foin, fruits, volailles, œufs, légumes, etc., atteignent des prix très rémunérateurs.

Il y aurait cependant à considé-

rer l'économie de nos richesses forestières qui risqueraient fort d'être gaspillées pour ménager les forêts des Etats-Unis. Mais il suffirait pour cela de mieux réglementer la coupe des bois et d'instituer une inspection plus sévère.

Mais s'il faut inclure les produits manufacturés, nous risquons fort de détruire d'un seul coup tout le bien que la protection a pu faire jusqu'ici à nos industries. Nous courons le danger de voir nos usines et nos ateliers succomber devant la concurrence américaine. Notre Canada courrait le risque de n'être plus qu'un pays agricole tirant ses produits manufacturés des Etats-Unis, ce qui serait fâcheux car, avec notre climat, avec nos ressources minérales, nos pouvoirs d'eau, etc., le Canada, pour être riche, doit être un pays manufacturier en même temps qu'agricole.

Il paraît qu'un nouveau combine est en préparation. Celui-là s'appliquerait aux claques, pardessus, etc., en caoutchouc. Ils agiraient de faire signer aux marchands de chaussures l'engagement de ne pas vendre les claques au-dessous des prix de la liste de la manufacture, ce qui leur laisserait un bénéfice de 15 p. c.

Nous sommes informés cependant que la manufacture n'entend pas se laisser lier les mains par ce combine, et qu'elle vendra, comme par le passé, à tous les acheteurs qui se présenteront.

LA CENTRAL BANK.

Le bureau principal de "Central Bank" à Toronto rachète les billets de la banque qui sont présentés au fur et à mesure de la rentrée des fonds.

Si quelques uns de nos lecteurs possédaient de ces billets, ce qu'ils auraient de mieux à faire ce serait de les remettre en collection à la banque où ils font leurs affaires; cette banque se chargera sans doute de les encaisser moyennant une légère commission pour collection et en créditera les clients aussitôt l'opération terminée.

M. Henri E. Bossière, de la ligne Franco-canadienne Bossière frères, est de retour du Havre.

CORRESPONDANCE

On nous adresse la communication suivante :

NOS BANQUES CANADIENNES

Quand l'on retourne vers le passé, nous voyons qu'après la cession, plus de soixante ans se sont écoulés sans qu'il existât aucune banque canadienne française. Pendant ces deux générations, le commerce de nos marchands canadiens fut limité au petit négoce de détail, en épiceries, ferronneries et nouveautés, marchandises sèches, comme on les appelait. Le commerce de gros était exclusivement, sous le contrôle, ou plutôt sous le monopole de nos concitoyens anglais et écossais, puissamment soutenus par les manufactures de l'Angleterre et d'Ecosse, en Canada, par des facilités de lettres de crédit et d'escomptes aux banques anglaises. Ces négociants profitaient de l'avantage de leur position, nous ne pouvons leur en faire reproche, d'autant plus que la plupart de ces maisons de commerce étaient de la plus haute honnêteté. La nécessité, alors absolue de la langue française, ouvrit d'excellents

apprentissage et, bientôt des positions lucratives à nos jeunes gens du temps qui, par leur activité naturelle, leur grande facilité des deux langues, leur connaissance du pays, se rendirent bientôt, indispensables au succès de leurs patrons.

Après quelques, et souvent, plusieurs années de service, ces jeunes gens pensant à leur avenir, voulaient, aussi s'établir dans les affaires mais, il avaient devant eux, des montagnes de difficultés à franchir : il leur manquait un point national et encourageant, des facilités pécuniaires pour les besoins périodiques de leur futur commerce. Cependait, alors même, l'argent affluait pour nos concitoyens de race étrangère, mais, pour nos compatriotes, les coffre-forts des Banques étaient fermés ou à peine entrouverts et, seulement, par faveur spéciale. Telles furent les barrières de fer que l'énergie, l'honnêteté, l'esprit d'économie et de travail de nos anciens marchands canadiens, rencontrèrent, à chaque pas, sur leur chemin. Enfin en 1835 ou 1836, la "Banque du Peuple" fut fondée à Montréal par pur patriotisme, ce fut toute une époque "un signe des temps..." dans notre ville. Cette Banque fut la seule institution de ce genre en cette ville, jusqu'en 1860, quand se forma la "Banque Jacques-Cartier" : vinrent ensuite les Banques Ville-Marie, Hochelaga et la succursale de la Banque Nationale de Québec.

Si donc, depuis quelques années, nos compatriotes ont pris, dans les affaires, une place importante, ils la doivent à la création des banques canadiennes qui se se sont établies parmi nous, non pas en opposition aux autres Banques, mais en concurrence honorable et amicale pour le développement de notre pays. Et le jour, où, par traités internationaux, les capitaux nous arriveront en surabondance, nos négociants canadiens français, soit, par association avec de grands capitalistes nouveaux-venus ou par leur énergie ou esprit d'entreprise, occuperont une place éminente et prospère dans les grandes affaires, comme, des aujourdhui, quelques-unes de nos maisons y figurent déjà avec distinction. L'avenir nous promet donc de larges horizons, si nous ne perdons jamais de vue que l'union fait la force. Quant à la perspicacité et la prudence, en affaires de nos banques, l'on a vu, tout récemment avec quelle activité électrique la "Banque Jacques-Cartier" et la "Banque du Peuple" ont sauvé l'escamotage de "\$25,000" en chiffres falsifiés sous signature "authentique" de la part de "Pagé" qui avait complètement réussi à tromper, pendant quelques heures, deux autres banques de notre ville. Donc, sous le rapport de la sécurité des actionnaires et des dépositaires, nos banques canadiennes ne laissent rien à désirer dans le cours ordinaire des affaires, surtout, si l'on veut se souvenir de la ruine totale, par maladministration incroyable et par débauches ébahissantes, de quatre ou cinq banques de notre ville qui ne sont, l'une profondément ébranlée et les autres totalement écoulées sous nos yeux, il y a peu d'années, comme encore. L'an dernier l'Exchange Bank de Montréal.

En affaires, quand elles sont avant tout, satisfaites de l'honnêteté de leurs clients et des sécurités collatérales, nos banques canadiennes ne manquent jamais de bienveillance chaque fois qu'elles peuvent l'exercer avec la prudence indispensable à des institutions financières. Et, pendant que ces institutions nationales font, depuis longtemps comme aujourdhui, leur possible pour faciliter le commerce canadien, voilà qu'une publi-

cation française, *Le Moniteur du Commerce*, s'attaque avec un acharnement et une hostilité inqualifiables aux Banques Jacques-Cartier et Hochelaga, les accusant d'avoir, par leurs agences, distribué dans notre province \$10,000, savoir : \$5,000 chacune, de billets de la Central Bank de Toronto, à la veille de sa suspension ! La Banque d'Hochelaga nie et repousse complètement ce faux rapport de la Banque Jacques-Cartier n'a, non seulement pas distribué un seul de ces billets, mais, au contraire, en a débarrassé, par ses agences, les personnes de la campagne qui en avaient.

UN CROYEN.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX LIQUIDATIONS

Montréal.—Le stock de Wm Pringle, bonneterie et confection pour hommes a été vendu aux enchères le 8 courant. Damase Roy, hôtelier, a vendu son stock, il est, dit-on, embarrassé dans ses finances.

Castle et Cie, fourrures, en gros, ont fait cession, passif \$6000; actif environ \$3500.

St-Césaire.—Isidore Lebeuf, hôtelier, est en faillite.

Toronto.—J. W. Gale et Cie, marchandises sèches en gros, ont suspendu leurs paiements, passif \$194,000.

NOTES

Montréal.—Le stock de MM. Boisseau frères a été endommagé par la fumée, le dommage est couvert par les assurances.

Le stock de MM. Lamy et frère, voisin de MM. Boisseau a été incendié complètement, les assurances, couvrent les dommages.

M. Gustave Brault, continue les affaires de la ci-devant société "Brault frères," tailleurs.

Le stock de la succession Jos. Chappleau, imprimeur, sera vendu aux enchères le 12 courant, par ordre de l'exécuteur testamentaire.

MM. Gauthier et Caron, maîtres-charretier, ont vendu leur stock à l'encan le 8 courant.

Le stock de MM. Joubert et Pepin, bouchers, sera vendu à l'encan le 14 courant.

L'épicerie de MM. P. E. Gannon et Cie., à brûlé, pertes \$5,000, couvert par l'assurance.

On dit que M. Arthur H. Weston, est embarrassé dans ses affaires et qu'il a demandé à ses créanciers un délai de 9 mois.

Québec.—L'établissement de M. Philippe Vallière, fabricant de meubles a été détruit par un incendie; pertes \$60,000. On dit qu'il n'y a pas d'assurance.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"J. & J. Henderson," marchand de produits de ferme et de lait, Montréal et Côte de la Visitation. John Henderson et James Henderson, jr., fermiers et laitiers, de la Côte de la Visitation. Depuis le 1er mai 1887.

"Drummond & Co.," courtiers généraux, Montréal. John Charles Drummond, Daniel Kearns et Léopold Levy, de Montréal. Depuis le 1er juillet 1887.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Germaey & Hamelin," composée de Charles Germaey & Joseph Alphonse Hamelin, libraires, Montréal, a été dissoute le 30 novembre 1887.

La société "Clément & Lefebvre," composée de Joseph Edouard Clément & Edmond Lefebvre, restaurateurs, Montréal, a été dissoute le 5 décembre 1887.